



Assouplissement des règles de confinement pour nos résidents

Nouvelle Ordonnance du gouvernement du 5 mai 2020.

Notre objectif est d'empêcher que le COVID-19 s'infilte dans le Manoir afin de protéger la vie de ceux qui y résident. Après 7 semaines, nous n'avons aucun cas positif, la menace viendra donc de l'extérieur.

Nous accueillons les mesures d'assouplissement du confinement avec plaisir car nos résidents ont besoin de prendre l'air, librement, et profiter de ces occasions pour communiquer avec leurs familles en respectant la règle de distanciation de 2 mètres.

Si le Manoir n'a aucun cas positif COVID-19.

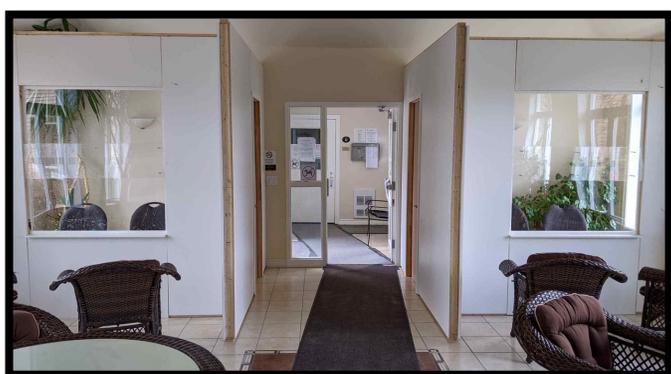
Pour le résident

- ⇒ Le lavage des mains à la sortie et au retour.
- ⇒ Le résident doit s'inscrire au registre des sorties et retours à l'entrée.
- ⇒ La distanciation de 2 mètres (6 pieds) doit être respectée.
- ⇒ Le port du couvre-visage est requis dans les lieux publics.
- ⇒ La promenade sans supervision est permise.
- ⇒ Le résident peut prendre sa voiture.
- ⇒ Les visites dans la famille ou chez les amis ne sont pas permises.
- ⇒ La personne de 70 ans et plus ne peut pas fréquenter les commerces (épicerie, pharmacie, etc.). La date permise devrait être le 11 mai 2020.

Pour le visiteur

- ⇒ Les visiteurs ne sont pas permis à l'intérieur du Manoir.
- ⇒ Les visiteurs ne peuvent pas circuler sur le terrain du Manoir dans la zone réservée aux résidents.
- ⇒ Les visiteurs doivent porter un couvre-visage ou un masque de procédure pour rencontrer un résident, en respectant la distanciation de 2 mètres (6 pieds).
- ⇒ Le visiteur devra laisser à l'entrée principale tout cadeau, colis ou objet et ne pas le remettre directement au résident.

Merci de votre collaboration.



Salon des rencontres à la Verrière

Des activités de plaisir et de réconfort

Salon des rencontres

Nous savons comment il est difficile de respecter les règles de confinement dictées par notre gouvernement... même si nous savons que c'est pour préserver notre santé et même notre vie !

Afin d'humaniser ce confinement, même assoupli, nous avons aménagé un espace qui respectera les règles de sécurité et permettra aux résidents du Manoir de la Falaise et du Manoir de la Vallée de rencontrer leurs proches (photo au bas de la page).

En effet, dans la « Verrière », ce salon qui réunit les Manoirs de la Falaise et de la Vallée, donc qui n'est pas dans l'une ou l'autre de ces résidences, nous avons aménagé deux espaces qui permettront de pouvoir communiquer visuellement et verbalement sans mettre la sécurité de tous en péril.

Si vous êtes intéressé(e) à participer à une rencontre, vous devez en convenir avec votre parent qui est résident au Manoir, qui prendra rendez-vous avec nous pour un temps précis et vous devrez vous soumettre au protocole ci-joint.

Rencontre virtuelle

Que diriez-vous de participer à notre activité rencontre virtuelle pour garder contact avec votre parent ou ami ?

Vous connaissez les logiciels Face Time ou Skype, c'est ce que nous utiliserons avec nos résidents pour rejoindre leurs proches à distance.

Vous voulez être complice de ces moments de bien-être, communiquez avec nous par retour de courriel. Un membre de notre équipe pourra organiser un rendez-vous avec vous sans tarder... car le bonheur n'attend pas !

Diverses activités

Nos jardins communautaires seront repensés et réorganisés afin de permettre aux adeptes de s'y retrouver tout en respectant la distanciation entre eux.

Des sentiers de marche sont déjà aménagés ou revus pour que la promenade contribue à maintenir leur forme physique.

Sur nos balcons, nos terrasses et dans nos jardins de confortables chaises et des bancs seront fixés à distance de 2 mètres.

Des affiches sont apposées sur nos balançoires extérieures spécifiant que l'utilisation à 2 personnes n'est permise que pour les gens qui vivent ensemble.

Des activités de groupe mais avec l'éloignement recommandé sont en planification et nous pourrions vous en faire part ultérieurement.

P.S. Pour joindre notre équipe vous n'avez qu'à répondre à ce courriel et nous ferons suivre votre demande à la personne responsable.